

TRAVAIL SUR ÉCRAN  
Sensibilisation



GIMS

La Santé au Travail

# La santé au travail

La santé des salariés fait battre le coeur de votre entreprise





**GIMS**

**Siège social**

11 rue de la République  
CS 52336 - 13213 Marseille Cedex 02

Tel : 04 91 14 32 14

Fax : 04 91 91 60 91

Email : [info@gims13.com](mailto:info@gims13.com)

Retrouvez toutes les fiches Conseils et Formations sur le site Internet

**[www.gims13.com](http://www.gims13.com)**

**GIMS**

La Santé au Travail

## Objectif

### → Pour les salariés

Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance et l'application des principes d'aménagement et d'implantation des postes de travail sur écran.

### → Pour l'employeur

Le salarié sera sensibilisé et informé sur l'importance des risques liés au travail sur écran, des enjeux et des effets encourus sur la santé.

L'employeur aura répondu à ses obligations réglementaires. (Art. L4121.1).

## Public concerné

Salariés utilisant un poste informatique.

## L'animation

Elle est assurée par un formateur en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP2S) formé et certifié par l'INRS.

## Programme

### → 1ère Partie

Les objectifs de la sensibilisation 'Travail Sur Écran'.

Fonctionnement de l'œil.

Anatomie générale : le corps.

Les TMS.

Les principaux facteurs de risques et les atteintes sur la santé.

### → 2ème Partie

Principales recommandations.

Aménagement des postes de travail sur écran.

Implantation des postes de travail sur écran.

Exercices de détente et de relaxation sur le poste de travail sur écran.

Évaluation de la sensibilisation.

## Modalités

**Participants** Groupe de 4 à 8 personnes.

**Durée de la sensibilisation** Une demi-journée de 3 h 1/2.

**Lieu** Intra entreprise ou au sein du GIMS en inter entreprises.

**Moyens pédagogiques** Supports audiovisuels, échanges, mise en pratique sur les postes de travail.

Pour plus d'informations, contactez votre médecin du travail